

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire
: 82

En exercice : 82

Qui ont pris part à la délibération : 66

Date de convocation : 05/10/2021

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 157/2021

**OBJET : FONDS DE CONCOURS – AIDES INTERCOMMUNALES AUX PROJETS
STRUCTURANTS DES COMMUNES MEMBRES DE LA CCRLCM**

L'an deux mille vingt et un et le 11 octobre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals les Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Paul BERTHIER a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : (51)

ALBAS

ALBIÈRES

BOUTENAC

CANET D'AUDE

CASCASTEL DES CORBIÈRES

CASTELNAU D'AUDE

COUSTOUGE

DAVEJEAN

ESCALES

FABREZAN

FELINES TERMENES

FERRALS LES CORBIÈRES

FONTCOUVERTE

HOMPS

LAGRASSE

LAIRIÈRE

LANET

LAROQUE DE FA

LEZIGNAN CORBIÈRES

Jean-Claude MONTLAUR

Yvon LACOMBE

Alain MAILHAC

André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE

Marcel REVERDY

Didier CASATO

Gilles BARTHES

Paul BERTHIER

Méline BORNIA

Michel CAZENEUVE

Isabelle GEA PERIS – Frédéric BERROCAL

Jean-Marie SAURY

Gérard BARTHEZ - Sabine BANCO

Jacques CONTIES

Béatrice BORT

René ORTEGA

Michel BARBAZA

Jean-Marie GALINIÉ

Raymond SPOLI

Gérard FORCADA – Christine BENET – Jean-Paul PUJOL – Bernard

FUMET -Sophie BIRKENER – Dominique JOLIS PAILHIES –

Françoise BAROUSSE – Freddy NOLOT – Catherine FABRESSE

ROCA - Thierry DENARD – Sylvie FUMET – Rémi PENAVAL

LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI
MONTBRUN DES CORBIERES	Guy AUDEMARD D'ALANÇON
MOUX	Gérard PIOCH
ORNAISONS	Gilles CASTY
PARAZA	Emile DELPY
QUINTILLAN	André CONTRERAS
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
ROUBIA	Geneviève LOPEZ
SAINT ANDRE DE Rgue	Jean-Michel FOLCH – Myriam MIQUEL
SAINT COUAT D'AUDE	David ELIS
SAINT PIERRE DES CHAMPS	Roland QUINCEY
TALAIRAN	Cédric MALRIC
TERMES	Sylvie SEGUY
THEZAN DES CORBIERES	Philippe PUECH
TOURNISSAN	Marilyse RIVIERE
TOUROUZELLE	Serge MARRET
VIGNEVIELLE	Olivier VERNEDE
VILLEROUGE TERMENES	Michel PONCOT

Étaient absents les représentants des Communes de : (31)

ARGENS-MINERVOIS (Gérard GARCIA) - AURIAC (Bernard SUTRA) - BOUISSE (Philippe LACOMBE) - CAMPLONG D'AUDE (Serge LEPINE) - CONILHAC CORBIERES (Serge BRUNEL) - CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI) - DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE) - JONQUIERES (Jacques PIRAUD) - LAIRIERE (Michel BARBAZA) - LEZIGNAN-CORBIERES (Bérengère LECEA - William COMBES - Guy VIVES - Virginie JULIAN – Thierry CAUMEIL — Valérie COURTOIS - Dominique JOLIS - Sabine FITO - Didier JULIAN - Michel MASUYER) - LUC SUR ORBIEU (Christine MANGOLD) - MASSAC (Jean-Louis GAILLARD) - MONTJOI (Jessica BOSCH) – MONTSERET (Geneviève FABRE) - MOUTHOMET (Christelle HERMAND) – ORNAISONS (Claire CHAOUAT) – PALAIRAC (Daniel LANGLOIS) - QUINTILLAN (André CONTRERAS) – RIBAUTE (Alain COSTE) - SAINT LAURENT DE LA CRISSE (Xavier DE VOLONTAT) - SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri RIVIERE) - SALZA (Redha MENNAD) -

Procurations : (15)

Gérard GARCIA, ARGENS-MINERVOIS, à Emile DELPY
 Philippe LACOMBE, BOUISSE, à Olivier VERNEDE
 Serge LEPINE, CAMPLONG D'AUDE, à André HERNANDEZ
 Serge BRUNEL, CONILHAC CORBIERES, à Alain MAILHAC
 Jacques PIRAUD, JONQUIERES, à Paul BERTHIER
 Bérengère LECEA, LEZIGNAN-CORBIERES, à Jean-Paul PUJOL
 Guy VIVES, LEZIGNAN-CORBIERES, à Gérard FORCADA
 Dominique JOLIS, LEZIGNAN-CORBIERES, à Dominique JOLIS-PAILHEZ
 Sabine FITO, LEZIGNAN-CORBIERES, à Christine BENET
 Christine MANGOLD, LUC SUR ORBIEU, à Yves KOSINSKI
 Jean-Louis GAILLARD, MASSAC, à Jean-Marie SAURY
 Jessica BOSCH, MONTJOI, à Isabelle GEA
 Christelle HERMAND, MOUTHOMET, à Raymond SPOLI
 Claire CHAOUAT, ORNAISONS, à Gilles CASTY.
 André CONTRERAS, Quintillan, à Didier CASATO

Le quorum étant atteint, les points inscrits à l'ordre du jour sont examinés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1511-1 et L.1511-3,

VU la loi 2004-809, du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 186 ;

VU les statuts de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n°89/2021, du 23 juin 2021 du conseil communautaire de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois, portant adoption du règlement d'attribution de fonds de concours aux communes par la CCRLCM 2021-2026 ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article L. 5214-16 V du code général des collectivités territoriales :
« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. ».

CONSIDERANT que la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois, par l'intermédiaire des fonds de concours, vise à soutenir la réalisation de projets communaux structurants s'inscrivant dans une dynamique de cohésion sociale, territoriale et d'innovation en matière énergétique et environnementale.

CONSIDERANT que cette politique de fonds de concours doit permettre d'impliquer les communes dans la mise en œuvre concrète du projet de territoire et de soutenir les actions communales qui concourent à structurer le patrimoine de ses territoires.

CONSIDERANT les demandes suivantes émanant des communes et portant sur des projets structurant au niveau communal et intercommunal.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 66 voix POUR 0 ABSTENTION 0 voix CONTRE

VALIDE les fonds de concours au profit des communes tels que présentés ci-dessous :

Régime dérogatoire :

1°) Saint Laurent de la Cabrerisse, Aménagement du site de la distillerie :

Montant de l'investissement HT : **2 564 632,35€**

1^{ère} tranche : **1 272 334,24 HT**

Fonds de concours CCRLCM : 90 000,00€

2°) Camplong Aménagement de la maison des associations :

Montant de l'investissement HT : **271 386,00€**

Fonds de concours CCRLCM : 36 574,40€ (40% du reste à charge)

3°) Saint André de Roquelongue, aménagement cœur de village :
Montant de l'investissement HT : 475 299,62€
Fonds de concours CCRLCM : 49 367,35€

Régime de droit commun :

1°) Escales, création d'un réseau de vidéoprotection :
Montant de l'investissement HT : 52 810,00€
Fonds de concours CCRLCM : 21 124,00€ (40% du reste à charge)

2°) Moux, démolition d'une maison et création de places de stationnement :
Montant de l'investissement HT : 47 812,69€
Fonds de concours CCRLCM : 14 343,81€ (30% de reste à charge)

3°) Jonquières, création d'un réseau de DECI :
Montant de l'investissement : 88 250,00€
Fonds de concours CCRLCM : 26 475,00€ (50% du reste à charge, plafonné à la part de la commune)

HABILITER le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ